

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 09 Mai 2017 à 20h

Président : Mme Patricia CLÉMENT

Présents : Mmes CHABRIDON, BILLOUD, SIGNORET, PARENT et COULON, Mrs PANNETIER, REVILLON, LAMY-PERRET et GUILLEMIN

Excusé : M PRUDENT

Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance

Dans le compte-rendu du 05 Avril dernier, il fallait lire : Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance. Par ailleurs, pour le vote des taxes 2017, il convient de préciser qu'aucune augmentation n'a été votée par le conseil municipal en supplément de celle expliquée dans le paragraphe du compte-rendu.

Hormis ces deux remarques, le compte-rendu du 05 Avril 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire demande à ce que soit rajoutée à l'ordre du jour une délibération suite à la revalorisation de l'indice des indemnités des élus. Le conseil accepte à l'unanimité.

Remplacement de l'employée de l'agence postale

Suite au départ de Marion GUY pour un plein temps sur la commune d'Azé, nous avons reçu deux candidatures, une de Mme Laurence VILLARD, employée à l'agence postale de Clessé ainsi qu'une candidature spontanée. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de retenir la candidature de Mme VILLARD, déjà formée à la fonction. Elle ouvrira l'agence à compter du 1^{er} Juin prochain aux mêmes horaires qu'actuellement. Marion sera en congés pour solde à partir du 16 Mai 2017 au soir.

Création du poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

M Eric PAGNEUX peut prétendre à un avancement de grade par ancienneté à compter du 1^{er} Juin 2017. La Commission Paritaire ayant donné un avis favorable, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de créer ce poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pré-affecté à M PAGNEUX à compter du 1^{er} Juin 2017, ajoute ce grade au tableau des effectifs et charge Mme le Maire de rédiger l'arrêté de nomination correspondant.

Décision modificative du budget 2017

Deux dépenses pour le réseau électrique (changement des horloges et frais d'étude) ont été votées au budget 2017 mais les montants n'ont pas été saisis. Par conséquent, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents crédite le compte 2041581 d'un montant de 2000 euros et diminue le compte 2315 (immobilisations) du même montant.

Organisation de la fête communale

Face à des difficultés d'organisation la fête du 24 juin n'aura pas lieu. Le feu d'artifice sera tiré à la suite du concours de pétanque qui aura lieu le 10 Juin. Il sera possible de se restaurer sur place (barbecue, frites...) sans inscription préalable.

Point financier suite au regroupement intercommunal

Comparatif entre 2016 et 2017 :

	2016	2017	
Dotations (recettes)	63272 €	45961 €	17311 € en moins
Dépenses fiscales	46476 € de fonds national	47000 € estimés	
	5684 € de fonds de péréquation	5800 € estimés	
TOTAL	52160 €	52800 € estimés	640 € en plus

Part salariale perçue en 2016 et perdue en 2017 (15425 €)

Recette supplémentaire cette année 16201 €

Néanmoins, à partir de 2018, une compensation d'environ 10000 € versée par la communauté de communes pour le service incendie et l'aide sociale ne sera plus versée.

Point sur les travaux et achats

Le petit matériel pour pallier aux nouvelles techniques de désherbage non chimique a été acheté. La remorque et la tonne à eau sont en attente de livraison et l'installation de la douche dans l'appartement de la poste est en cours.

Indemnités des élus

L'indice est revalorisé automatiquement et obligatoirement à compter du 1^{er} Janvier 2017, les adjoints voient leurs indemnités augmenter de 3,07 € brut par mois et celle du maire de 7,88 € brut par mois. La délibération doit être reprise car elle stipule l'ancien indice. Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, accepte cette hausse.

Comptes rendus et questions diverses

1/ Foyer rural : la participation au cinévilleage est équivalente à l'année dernière, une sortie en bus est organisée le 08 Décembre à Lyon pour les illuminations. Le vide grenier est organisé avec les pompiers le 24 Septembre prochain.

2/ PLUI : Chantal BILLOUD et Nicole COULON sont nommés référents pour participer au recensement du petit patrimoine dans le cadre de la commission interne à la commune chargée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

3/ La proposition est faite à la commune pour l'achat éventuel d'une parcelle de bois. Les responsables de la forêt vont se rendre sur place afin de permettre au conseil municipal de prendre une décision à la prochaine séance.

4/ La préfecture a levé les mesures de confinement pour lutter contre la grippe aviaire.

5/ Le fauchage aura lieu du 8 au 12 mai sur les RDs 15 et 55.

6/ La commune s'associe au Conseil Départemental de Saône-et-Loire pour demander le maintien de la gratuité du transport pour les collégiens en 2018 comme actuellement.

7/ Une exposition sur le Général Delestraint aura lieu du 22 au 27 Mai dans les locaux de l'office du tourisme.

8/ La pompe qui était vers le nouveau rond-point a été dérobée.

9/ Il est rappelé que la vitesse au lotissement beausoleil est limitée à 30 km/h ainsi que dans la Rue des Essards (rue derrière le lotissement). Des excès ont été constatés et si cela devait perdurer des contrôles seraient effectués.

10/ **La loi n'autorise plus la commune à distribuer du raticide aux habitants.**

11/ **Les badges pour pouvoir accéder à la déchetterie de Péronne et à celle de Tournus sont à disposition à la Mairie. Particuliers et professionnels sont invités à venir chercher leur badge aux jours et heures d'ouverture de la Mairie ainsi que le samedi matin de 11h à 12h.**

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 20 Juin 2017.

Le Maire
CLÉMENT

Avis : Le secrétariat de Mairie sera fermé le vendredi 26 Mai 2017.

Urgences au 06 82 20 84 70